

FORMATION : « Hygiène Alimentaire »

Prévu par le règlement (CE) n°853/2004 du « Paquet Hygiène » applicable depuis le 24 septembre 2009 par le ministère de l'agriculture, toute personne désirant commercialiser de la venaison (repas de chasse compris), doit suivre au préalable une formation.

Formation d'une demi-journée. Gratuite pour les adhérents à la Fédération (chasseur ayant validé son permis de chasser en Charente-Maritime), payante pour les non adhérents (100€). est destinée à obtenir un agrément d'examineur en hygiène alimentaire pour pouvoir pratiquer un examen initial sur une carcasse de gibier afin de s'assurer de la bonne qualité de la venaison.

PROGRAMME

- Connaissance du paquet hygiène
- Connaissance des circuits de venaison
- Connaissance des bonnes pratiques d'hygiène
- Connaissance sur un examen initial (Théorique & Pratique)
- Connaissance sur les pathologies
- Connaissance sur l'éviscération
- Connaissance sur la recherche trichine



BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE : « Hygiène Alimentaire »

Lieu de formation souhaité :
(cocher le lieu souhaité)

MONTGUYON



Attention à fournir :

- une enveloppe timbrée
- si vous n'êtes pas adhérent à la FDC17 : chèque de 100 €

Dates des sessions :

En cours d'étude

NOM et Prénom :

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone (obligatoire) :

Fait le :Signature:

Bulletin à retourner à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime

Saint Julien de l'Escap

BP 64

17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex.